

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le mercredi 13 mars, s'est réuni le Luni 25 septembre à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à Ou signature	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	X				
BIET Thomas	X				
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne	X				
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Jean Luc TANNEAU		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X	Sylvie BARBET		
KERRIOU Christian	X				
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle	X				
LE GOFF Françoise	X			18 h 40	
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger		X	Charles SEITHER		
RANZONI Michèle	X				
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure		X	Lénaïg LOPERE		

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents 17 au début de la séance
- votants 18 à partir de la question 4

Secrétaire de séance : Sylvie BARBET

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20240325-DEL2024_017-DE

Conseil municipal du Lundi 25 mars 2024– 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

17) Audits techniques des installations thermiques en vue de mettre en place un marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de bâtiments publics en lien avec le programme ACTEE+ CHÈNE

Del2024-017. Nomenclature : 1.7 – Commande publique – Actes spéciaux et divers

Rapporteur : M. Christian BODERE

Le rapporteur expose que le programme CEE ACTEE+, référencé CEE PRO-INNO-66, porté par la FNCCR, vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) pour les bâtiments publics.

Suite à la réponse à l'Appel à projets ACTEE+ du 05 juin 2023, le jury du programme ACTEE+ a décidé de sélectionner le projet conjoint du SDEF et du Conseil départemental du Finistère.

Ce programme ACTEE+ prévoit notamment un financement d'études techniques pour la réalisation d'audits des chaufferies et installations CVC des communes et des communautés de communes, ainsi que la mise en place d'un contrat de maintenance départemental.

Grâce au programme ACTEE+, les collectivités membres du SDEF disposeront d'un état des lieux précis de leur chaufferie et auront la possibilité d'intégrer un contrat de maintenance mutualisé.

Le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine.

En effet, les règles financières du SDEF, validées par le bureau syndical du 1er décembre 2023, prévoient une prise en charge de 80% du montant de l'étude des audits techniques, dans la limite de 700 € HT par audit, le reste restant à charge de la commune.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Au titre de cette convention, les audits techniques des installations thermiques suivantes seront réalisés sur le patrimoine de la collectivité :

Site étudié	Adresse du site	Equipements audités	Prestation(s) BPU
Mairie		Chaufferie avec stockage entre 70 et 300 Kw	ATCVC09
Abri du marin (médiathèque)		Chaufferie avec stockage entre 70 et 300 Kw	ATCVC09
Salle des associations ancien manoir Kergoz		Chaufferie gaz naturel entre 70 et 300 Kw	ATCVC03
Gymnase		Chaufferie gaz naturel entre 30 et 70 Kw Chaufferie gaz naturel entre 70 et 300 Kw	ATCVC02 ATCVC03
Ecole		Chaufferie gaz naturel entre 70 et 300 Kw	ATCVC03

Garderie périscolaire		Chaufferie gaz naturel entre 30 et 70 Kw	Publié le ID : 029-212900724-20240325-DEL2024_017-DE ATCVC02
Centre de loisirs culturels		Chaufferie gaz naturel entre 70 et 300 Kw CTA	ATCVC03 ATCV21
Ty Malamok		Chaufferie gaz naturel entre 70 et 300 Kw	ATCVC03
Vestiaires de foot		Chaufferie gaz naturel entre 30 et 70 Kw	ATCVC02
La Poste		Chaufferie avec stockage entre 30 et 70 Kw	ATCVC08

Nb : le terme « stockage » signifie **cuve** (fioul ou gaz)

Le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la présente convention s'élève à 7 150,00 € HT, soit 8 580,00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF, prix de base hors révisions.

Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

Le SDEF s'engage à verser à la commune une participation financière de 5 720,00 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'audit technique des installations thermiques des bâtiments publics en lien avec le programme ACTEE + CHÊNE.
- **Approuve** les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 8 580,00 euros TTC.
- **Autorise** la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation.
- **Autorise** le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

Fait au Guilvinec, le 25/03/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.leguilvinec.com

